

« La vie étudiante et la précarité sont nos préoccupations de la rentrée » (Guillaume Gellé à l'AN)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°301501 - Publié le 28/09/2023 à 17:48

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 29/09/2023 à 09:15



Écoutez cet article

Powered by Podle

00:00

00:00  

« La vie étudiante et la précarité sont nos préoccupations de la rentrée. L'octroi de 500 M€ supplémentaires est à saluer, mais ce n'est qu'une étape intermédiaire. Nous devons nous concentrer sur la réforme structurelle des bourses, notamment en luttant contre la complexité des aides sociales. Beaucoup d'étudiants ont droit à des aides, mais ne les demandent pas. Sur ce sujet, nous sommes en discussion avec différents ministères, notamment celui des solidarités », déclare [Guillaume Gellé](#), président de France Universités, le 27/09/2023, devant les députés de la commission des affaires culturelles et de l'éducation.

Interrogé sur la tribune de 14 présidents d'université demandant une allocation universelle d'études, et dont France Universités n'est pas signataire, il reconnaît une « réflexion intéressante », mais défend « une approche différente ».

« Nous voulons intégrer tous les étudiants précaires dans les dispositifs d'aide sociale. Tant que nous n'avons pas réglé la question de la précarité, comment envisager d'aider des étudiants qui n'en ont pas besoin ? », dit-il.

Il revient aussi sur les propos d'[Emmanuel Macron](#) le 04/09, pointant le manque de professionnalisation de formations universitaires. « Considérer l'université comme hermétique aux besoins du monde socio-économique relève d'une vision erronée, faisant fi de leur transformation », estime Guillaume Gellé.

« L'engagement sans faille de nos universités dans France 2030, pour citer les campus des métiers des qualifications, l'appel à projets compétences et métiers d'avenir, montrent que les universités jouent le jeu. Malheureusement, ces financements ne sont pas pérennes et c'est un vrai sujet d'inquiétude pour l'avenir. »

Un article paru le 27/09 revient sur ses propos liés à la situation budgétaire.

« Nous attendons maintenant beaucoup de la réforme structurelle des aides sociales »

« France Universités a soutenu et salué les premières annonces de la ministre de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche), [Sylvie Retailleau](#), sur la revalorisation du montant des bourses, pour un total de 500 M€. Mais nous attendons maintenant beaucoup de la réforme structurelle des aides sociales annoncées par la ministre.

Le rapport qu'elle a commandé à [Jean-Michel Jolion](#) devrait du reste bientôt lui être remis. Nous avons le devoir, avec les ministères concernés et toutes les parties prenantes, de collectivement réussir cette nouvelle étape », déclare Guillaume Gellé.

Selon lui, si cette étape s'adresse aux étudiants boursiers, « la précarité ne touche pas qu'eux ».

« Il faut voir comment cette réforme intègre les étudiants précaires. À France Universités, nous avons fait une proposition à la mission Jolion qui consiste à intégrer les étudiants décohabitants, qui quittent le foyer familial et ont besoin d'assumer un nouveau foyer. Nous allons essayer de convaincre le gouvernement du bienfondé de cette proposition ».

Concernant l'allocation universelle d'études mise en avant par 14 présidents et présidentes d'université, il reconnaît qu'elle existe dans d'autres pays, « mais où la situation n'est pas toujours comparable. Dans le cas de la Norvège, le système de sélection à l'entrée du supérieur est plus strict et donc le nombre d'étudiants concernés plus réduit ».

« On se pose quand même la question de la jeunesse qui n'est pas étudiante et de l'aide qu'on leur apporte. Si on apporte une aide à tous les étudiants, il faut que les choses soient équilibrées.

Je salue une proposition qui a l'intérêt de poser la question de l'allocation universelle dans le débat public, mais il y a beaucoup de travail pour arriver à une proposition finalisée. »

Lutte contre les VSS : « nous n'avons pas tous les moyens d'agir »

Sur la lutte contre les VSS (Violences sexuelles et sexistes), le président de France Universités indique que c'est un sujet sur lequel les établissements sont fortement impliqués. « Dans chaque université, il y a un chargé de mission Égalité diversité et une cellule d'accueil et d'écoute concernant les VSS et les autres violences. »

Il salue le plan national de lutte contre VSS lancé en 2021 par [MESR](#) (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche), « qui intègre un budget conséquent », et la mise en place par [l'Igésr](#) (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche) « d'une mission permanente en appui des établissements qui le demandent », et ajoute que France Universités propose des actions de formation et sensibilisation.

« Nous avons à agir sur la question disciplinaire quand des violences ont lieu, et notamment mobiliser la justice administrative. Actuellement, nous n'avons pas tous les moyens d'agir, même ceux de prendre des mesures conservatoires vis-à-vis de certains personnels des universités. Nous demandons à pouvoir agir directement. Sur le point de vue disciplinaire, il faut que l'ensemble des dispositifs fonctionnent notamment de recours. Nous saluons l'évolution du [Cneser](#) (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) disciplinaire dans ce sens. »

Logement étudiant : « Les réflexions doivent être locales »

Le logement étudiant est aussi un sujet d'inquiétude. « Il nous faut du concret. Je salue l'engagement de la Première ministre à construire 30 000 logements d'ici 2027. Mais je voudrais rappeler qu'entre 2017 et 2022, seules 36 000 places avaient été créées contre 60 000 annoncées.

Le ministre du logement, [Patrice Vergriete](#), nous recevra très prochainement, nous allons travailler aux côtés de la ministre sur la mobilisation du foncier, des universités et des collectivités. »

« L'écart entre le nombre de logements disponibles face au nombre d'étudiants qui en ont besoin est si grand qu'on ne peut pas répondre à toutes les attentes. Dans les villes attractives — du point de vue économique et touristique — où Airbnb est présent, peu de logements sont proposés aux étudiants pour une année universitaire. Il y a une réflexion de fond à avoir sur l'année universitaire et ce que peut être la période extra-universitaire. »

Il ajoute un peu plus tard : « Les réflexions doivent être locales. L'une des réponses est un dialogue accru avec les régions, les agglomérations, les villes, etc... et le [Crous](#) (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires). Nous devons intégrer dans le schéma stratégique cette vision du logement étudiant.

Nous avons un levier : la dévolution du patrimoine que demandent beaucoup d'universités. Elle permet à l'université d'être un acteur du logement étudiant comme les autres au sein de ces campus. »

Il pointe aussi l'impact de certaines mesures « comme le zéro artificialisation nette, qui peuvent être un frein à la mobilisation du foncier universitaire sur ces sujets. »

Professionnalisation des cursus : le sujet de la licence générale

Le président de France Universités reconnaît qu'il y a « de fortes attentes » sur la professionnalisation.

« Nous avons des diplômes professionnalisants et qualifiants de façon immédiate. Nous avons créé :

- des bac+1 pour donner des compétences supplémentaires à des bacheliers professionnels ;
- des bac+2;
- les BUT (Bachelors universitaires de technologie), qui ont été totalement transformés ;
- un certain nombre de licences professionnelles, qui ont un taux d'insertion supérieur à 85 % dans un délai de 18 mois, et se transforment en permanence, notamment avec l'apprentissage. »

« Nous avons aussi professionnalisé nos masters », dit-il, y voyant une des raisons du faible taux de poursuite d'étude en doctorat.

« Au milieu, il y a le diplôme de licence générale. C'est un diplôme fondamental de l'université française. On ne peut pas concevoir d'université pluridisciplinaire qui ne présente pas une offre de licence générale diversifiée. C'est aussi la vocation des universités en termes d'aménagement du territoire. »

Les universités essaient de faire en sorte que ces licences générales conduisent dans un même établissement à des masters. Elles visent de plus en plus à faire des doubles cursus pour avoir des insertions immédiates. Un certain nombre de licences générales sont aujourd'hui disponibles par la voie de l'alternance. »

Supérieur privé : « un moratoire sur la délivrance des visas et des grades, et un code déontologie obligatoire »

Sur le sujet de l'enseignement supérieur privé, Guillaume Gellé indique que « les présidentes et présidents d'université partagent la vision de la Cour des comptes concernant la nécessaire régulation de l'enseignement supérieur privé à but lucratif. Cela passe par la clarification de la dénomination des établissements et des diplômes, mais aussi par un moratoire sur la délivrance des visas et des grades, que nous avons demandé au Cneser ».

« Nous plaignons également en faveur d'un code de déontologie obligatoire pour les établissements privés français comme pour les établissements étrangers s'installant en France, il n'y a aucune raison qu'ils échappent à l'exigence de transparence financière et de gestion qui pèsent à juste titre sur les universités. Toutes les formations de qualité ont sûrement leur place, mais il faut y voir clair pour ne pas duper la jeunesse. »

En revanche, il ne se prononce pas sur l'annonce de la ministre de créer un nouveau label de qualité pour les formations supérieures privées.

Formation des enseignants : « Revenir à un niveau bac+3 est une ligne rouge »

Interrogé sur la formation des enseignants, Guillaume Gellé indique que France Universités travaille sur le sujet depuis plus d'un an, évoquant des échanges avec la députée Cécile Rilhac.

« Nous avons pris en compte les attentes de l'État et du président de la République pour faire en sorte que les meilleurs bacheliers puissent se tourner vers les métiers d'enseignement le plus rapidement possible. Nous avons travaillé pour mettre en place les parcours préparatoires au professorat des écoles, pour attirer les meilleurs étudiants, les former un peu partout sur le territoire, y compris sur des sites délocalisés.

Maintenant, nous travaillons à ce qu'après ce premier cycle revu et professionnalisé, les étudiants puissent faire leurs deux années de master en alternance. Nous savons faire dans nos universités. Mais cela n'est possible que si le premier cycle contient les enseignements essentiels à leur préparation. »

En revanche, « une réponse qui consisterait à revenir en arrière, à la manière des écoles normales, et qui abaisserait le niveau de qualification d'un certain nombre d'enseignants au bac +3 ne convient pas.

Nous sommes très attachés au master pour tous les enseignants, et au fait que la formation de tous les enseignants soit analogue. Il ne faudrait pas qu'à travers une future réforme, il y ait des enseignants de différentes catégories ».

Ces éléments constituent selon lui, « une ligne rouge ».

Doctorat : « L'État doit montrer l'exemple avec les Cofra (Conventions de formation par la recherche en administration) »

Guillaume Gellé s'attarde aussi sur le sujet du doctorat, se basant sur les derniers chiffres issus du Sies (Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques), montrant une baisse de 11 % du nombre de doctorants étrangers inscrits à l'université en France en cinq ans.

« Plus inquiétant encore, le taux d'étudiants diplômés d'un master 2 poursuivant en doctorat a été divisé par trois entre 2006 et 2020, passant de 11 % à moins de 4 %. Il est incompréhensible que le plus haut diplôme universitaire demeure insuffisamment valorisé dans le monde du travail et dans la société. »

Il veut aussi, pour preuve de « ce manque de considération », le projet de loi sur la justice, récemment discuté au Parlement.

« Comment ne pas interpréter la suppression de la procédure permettant aux doctorants en droit d'accéder sur titre à la magistrature comme un geste de défiance du gouvernement en l'endroit du diplôme le plus symbolique de l'université ? »

Pour lui, « il est primordial de favoriser l'embauche de docteurs dans la sphère économique et de mieux valoriser ce diplôme dans les concours de la haute fonction publique », et invite l'État à montrer l'exemple avec les thèses Cofra.

« En 2023, une centaine de doctorants était prévue dans le cadre de ce dispositif. Il est tout à fait incompréhensible que pour des questions de plafond d'emploi, alors qu'il s'agit de contrats à durée déterminée, l'État ne puisse pas respecter ses engagements. Quelle image renvoyons-nous de la relation entre recherche et évaluation de politiques publiques ? »

Esas (Enseignants du second degré affectés dans le supérieur) : un travail pour « reconnaître toutes les missions »

Interrogé sur la situation des Esas, dont un nombre important se mobilise depuis plusieurs mois pour réclamer une intégration au Ripec (Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs), Guillaume Gellé indique que France Universités reste « attentif à cette mobilisation de nos collègues, dont le rôle dans nos établissements est majeur ».

« Nous partageons avec le ministre le fait que l'indemnitaire des E-C (enseignant(s)-chercheur(s)) correspond à un corps d'E-C. Et il était nécessaire d'augmenter l'indemnitaire des E-C pour faire en sorte qu'ils ne soient pas attirés par les heures complémentaires d'enseignement au détriment de leur activité de recherche. Il en va de la performance de notre pays en matière de recherche. »

« Cette progression a été mal vécue, parce qu'elle était différente de celle proposée aux enseignants de nos établissements.

Les propositions faites depuis par la ministre — de réhausser le plafond des primes de responsabilité pédagogique et de faire en sorte que les responsabilités administratives prises par les enseignants soient rémunérées de façon équivalente à celles des E-C — vont dans le bon sens. Elles étaient déjà appliquées dans un bon nombre d'universités.

Néanmoins, l'indemnitaire individuel ne correspond pas à la même fonction concernant les enseignants et les E-C. »

Selon lui, à la PES (Prime d'enseignement supérieur) touchée par les Esas et qui a été revalorisée, s'ajoute un indemnitaire « qui correspond aux heures complémentaires effectuées - et les enseignants effectuent un grand nombre d'heures complémentaires dans nos établissements et des responsabilités ».

« Maintenant, il est important de regarder comment ces responsabilités sont appréciées dans les établissements, et comment les enseignants se sentent reconnus pour ces missions. Pour cela nous avons à travailler avec les rectorats, puisque ce sont des corps de gestion partagés. Parfois en termes de promotions, on peut avoir des difficultés à faire reconnaître des responsabilités dans nos établissements par rapport aux établissements scolaires.

Nous nous y engageons. Il n'est pas question que des responsabilités à l'université soient moins reconnues pour les progressions de carrière. Il me semble important que nous puissions tous reprendre le travail, en respectant les missions de chacun, celles d'enseignement, mais aussi celles de recherche. »



France Universités

Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.
Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Catégorie : Associations, réseaux

Général

Date de création	1971
Statut	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
Missions et objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.• Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions.• Promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.
Membres	Une centaine de membres votants (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.
Présidence	Bureau élu en décembre 2022 composé de : Président : Guillaume Gellé Vice-présidents : <ul style="list-style-type: none">• Dean Lewis• Virginie Dupont

Chiffres clés

Personnels	<ul style="list-style-type: none">• Une équipe permanente : 27 personnes.• Des conseillers et consultants : 7 personnes.
------------	---

Fiche n° 1765, créée le 05/05/2014 à 12:19 - MàJ le 14/01/2022 à 15:46

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »